

# L'accès à l'enseignement

*Une lutte constante contre les inégalités*



Depuis une quinzaine d'années, dans le monde entier, toutes les réformes de l'enseignement tentent de répondre à une revendication d'égalité d'accès à l'enseignement pour tous les enfants sans discrimination d'origine sociale, de sexe ou de race. On a cru d'abord qu'il suffirait, pour éliminer l'injustice et l'inégalité, de permettre à tous les enfants, en particulier à ceux des groupes sociaux les plus défavorisés, d'accéder aux différents niveaux d'enseignement. Les résultats ne répondirent pas aux espérances: dans la plupart des pays ayant mis en œuvre cette politique, beaucoup d'enfants, assimilant mal les programmes classiques ou leur marquant trop peu d'intérêt, abandonnèrent leurs études à la fin de la scolarité obligatoire. On avait méconnu que l'égalité d'accès à l'enseignement ne résulte pas de la seule égalité des chances, mais d'un ensemble complexe de facteurs socio-économiques. On prend maintenant conscience du fait que, pour réduire les inégalités face aux études, il faut aussi mettre sur pied un enseignement compensatoire et surtout permettre aux gens durant leur vie entière, et non pas seulement aux enfants et aux adolescents, de rattraper le temps perdu. Il faut créer un système d'enseignement qui n'exclue pas sans retour les enfants qui auront subi un échec scolaire et qui encourage les adultes à revenir aux études, à se qualifier davantage, à accéder à des voies nouvelles.

Partant de ces idées, l'enseignement canadien a abandonné le principe de la sélection et a tenté de créer, pour les jeunes, des conditions favorables au développement de leurs connaissances et de leur aptitudes suivant des moyens adaptés à leurs besoins et à leurs capacités. On

estime généralement que cette politique a donné de bien meilleurs résultats que ceux qui ont été obtenus dans beaucoup de pays européens (1). Ces efforts demandent cependant à être poursuivis. Non seulement en effet le Canada doit, comme tout autre pays désireux de réaliser l'égalité d'accès à l'enseignement, tenir compte des iné-

mentaire et un enseignement en deux cycles dans une école secondaire; fixation à seize ans de la fin de la scolarité obligatoire, d'une durée ordinaire de onze ans; organisation d'un système scolaire qui permette d'aider le plus possible de jeunes à achever leurs études secondaires et à obtenir un diplôme à l'issue de ces



galités découlant de conditions socio-économiques qu'il est très difficile d'éliminer, et notamment de la présence ou de l'absence d'une « culture par osmose » étroitement liée au niveau social, mais il doit faire face à des problèmes inconnus de la plupart des autres pays: importance des distances géographiques, décentralisation des responsabilités du fait que le Canada est un Etat fédéral où l'enseignement est de la compétence des provinces, disparités économiques régionales, présence de minorités culturelles et linguistiques.

### *Jusqu'au secondaire*

Quelles que soient les différences qui les séparent par ailleurs, les responsables canadiens de l'enseignement paraissent s'entendre sur certaines exigences qu'ils jugent fondamentales: nécessité d'avoir un enseignement commun destiné à tous les enfants, qui consiste en une année (facultative) à l'école maternelle, six ans (parfois huit) d'enseignement élé-

études; aménagement d'un secteur d'enseignement supérieur aussi large et libre que celui de l'enseignement secondaire et rattaché à ce dernier.

L'enseignement à l'école maternelle s'inspire, pour l'essentiel, des modèles anglais et américain: accueil et enseignement personnels, apprentissage social, activités créatrices, familiarisation avec la nature et le milieu. On peut cependant regretter que la « journée » d'école maternelle ne dure que deux heures et demie, ce qui permet sans doute à chaque école d'accueillir deux, voire trois groupes d'enfants, mais ce qui est tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins des mères qui travaillent.

Les méthodes utilisées à l'école élémentaire se sont profondément modifiées au cours des quinze derniè-

1. Notre article s'inspire de l'étude conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques et publiée sous le titre Examen des politiques nationales d'éducation: Canada, 286 p., Paris 1976. L'O.C.D.E. compte vingt-quatre pays membres, dont le Canada.